Vu, pour être annexé à mon arrêté du 30 JUIN 2007
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Gilles BARSACQ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'amont de Grenoble

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Chaque zone de risque est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
** le second à la nature du risque
(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, en majuscule pour les autres cas)
*** le troisième à la nature de la zone

Niveau de contraintes *

- R — **Zones d'interdiction**
- R — **Champs d'inondation contrôlée**
- B — **Zones de contraintes particulières**
- B — **Zones de contraintes moyennes**
- B — **Zones de contraintes faibles**
- B — **Zones de contraintes faibles** (crue historique et remontées de nappe)

Nature du risque **

I, i1, i2, i3 Crues de l'Isère

Localisation du risque ***

a : espaces agricoles

s : champs d'inondation contrôlée

u : zones urbaines ou d'activités existantes et futures

n : espaces naturels

Périmètre de la crue historique

Limites communales

Parcelles cadastrales

Bati

Brèches

Ouvrages hydrauliques

© IGN BD ORTHO (2003)

Réalisation : DDE 38/SPR	Etabli le : MAI 2006	PLANCHE CENTRE SUD
Edition : DDE 38/SPR	Modifié le : MAI 2007	ECHELLE : 1/10 000

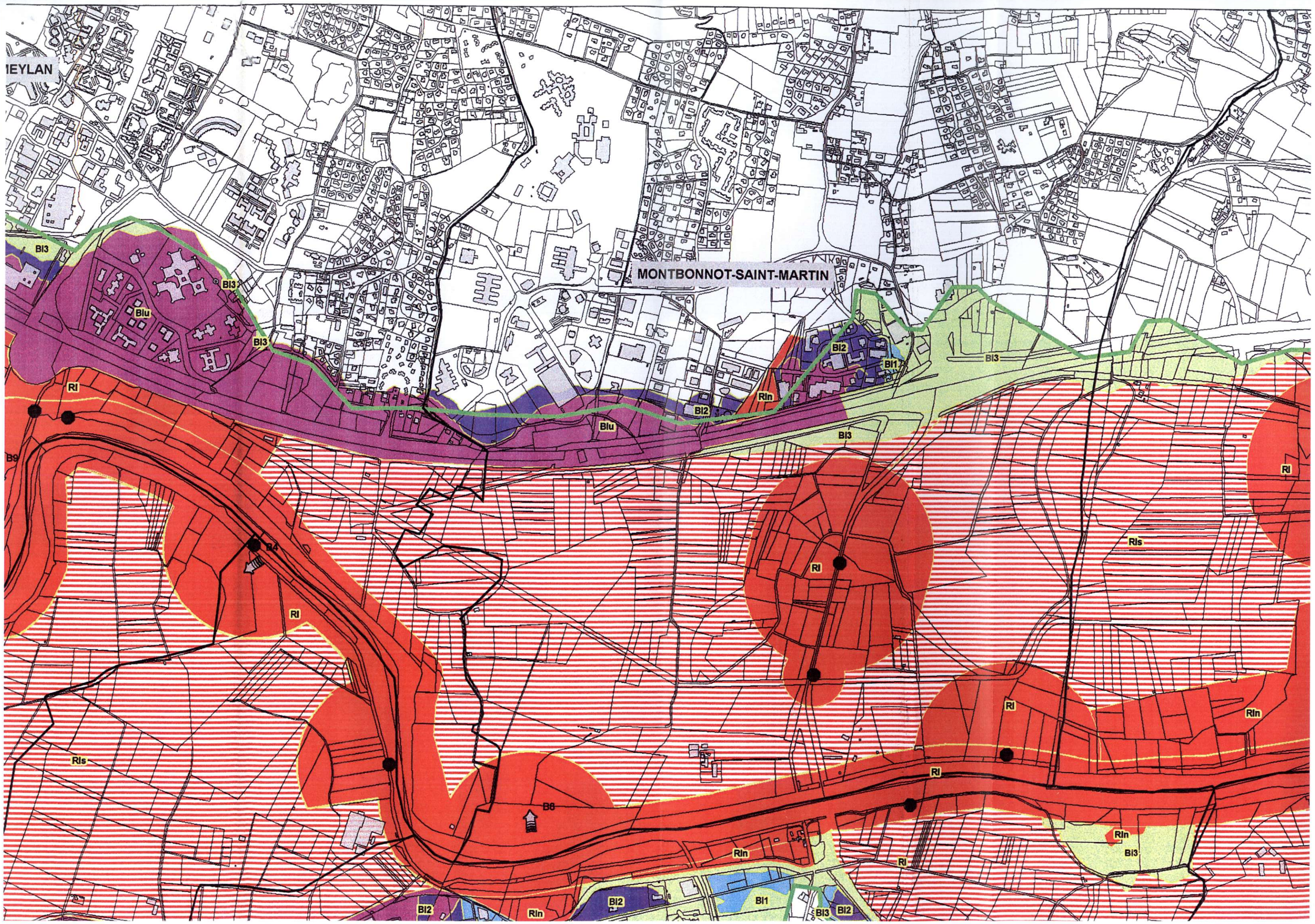

MEYLAN
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Bl3
Bl3
Blu
Bl3
Rl
Bl2
Bl1
Bl3
Rln
Bl2
Blu
Bl3
B9
Rl
B4
Rls
Rl
Rl
Rln
Rls
Rl
B8
Rln
Rl
Rln
Bl3
Bl2
Rln
Bl2
Bl1
Bl3
Bl2